

DEPARTEMENT DU RHONE

Commune de TERNAND

Plan Local d'Urbanisme

Modification n° 1

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION Zone AUa

Juillet 2013



agence Hubert Thiébault
74 Ch. de l'indienne
69540 St Cyr au mont d'or
tél. 04 37 24 01 26
archiurba@wanadoo.fr

Commune de TERNAND

Orientation d'Aménagement et de Programmation Zone AUa de Chavasson

La zone AUa de Chavasson est destinée à recevoir des logements individuels ou groupés dans un contexte d'habitat pavillonnaire constituant un tissu urbain discontinu et peu dense.

La surface de la zone AUa est approximativement de 10 700 m² mais il existe déjà une maison d'habitation sur le terrain. Cette maison occupe actuellement 2 300 m². La surface réellement constructible n'est donc que de 8 400 m².

Le programme

Le SCOT préconise dans les zones AUa une densité de l'ordre de 10 logements à l'hectare. Dans le contexte d'habitat individuel peu dense dans lequel se situe la zone AUa de Chavasson ce sont donc un maximum de 7 ou 8 logements qui devraient être réalisés en une ou plusieurs tranches. Cependant, compte tenu de la pente du terrain et de la division en deux parties de la surface constructible, on admettra que ne soit réalisé qu'un programme de 5 à 6 logements.

Dans ce quartier, on réalisera de préférence des maisons individuelles isolées ou groupées tenant compte de la pente en limitant les terrassements.

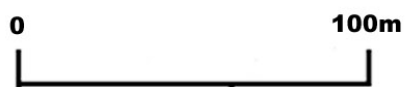
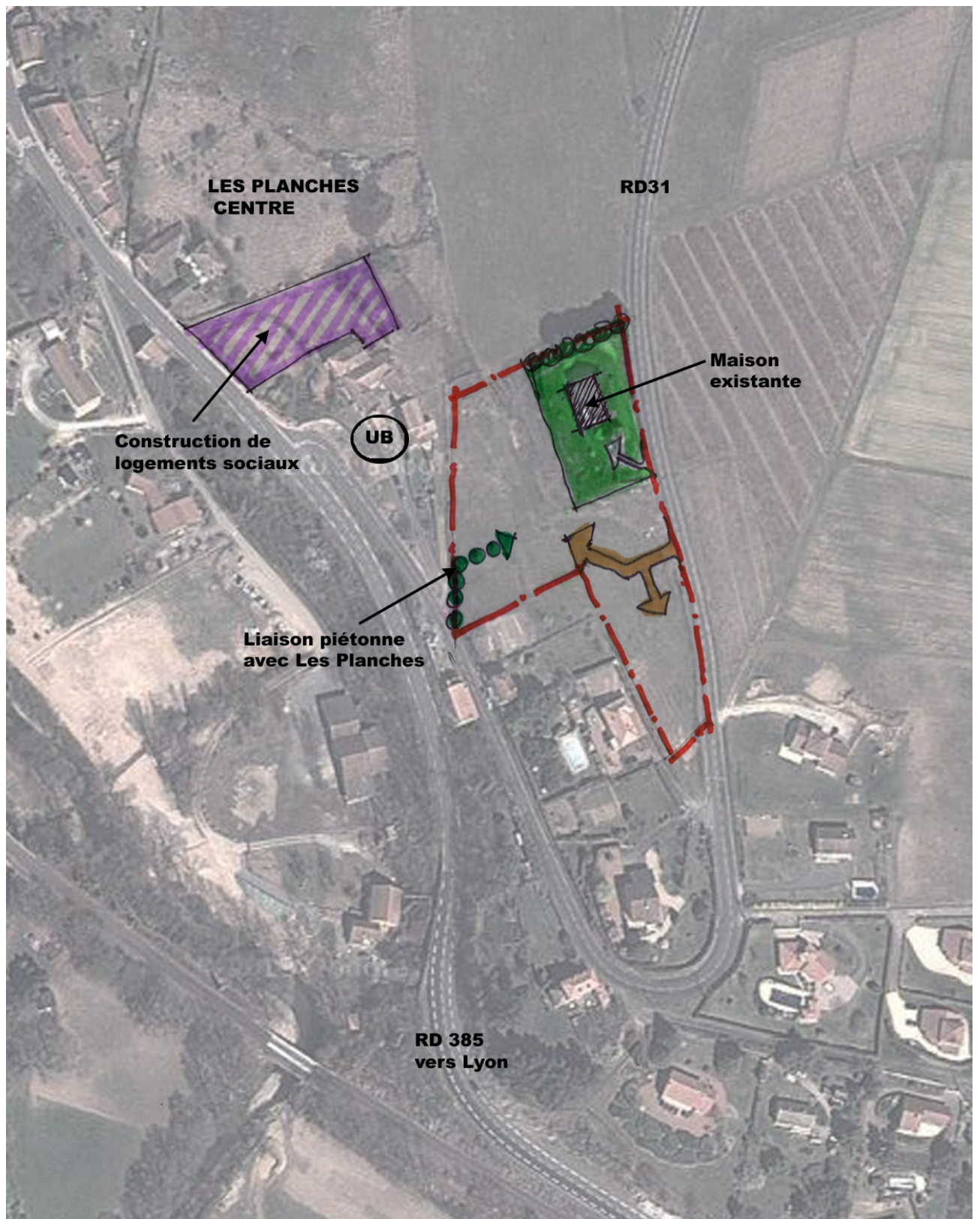
Les équipements




La zone AUa de Chavasson est desservie par la RD31 qui limite le terrain à l'amont. La voie à réaliser à l'intérieur de la zone prendra accès sur la RD31. Un cheminement piéton sera réalisé pour relier l'opération au centre des Planches à l'aval.

La zone AUa est raccordée au réseau d'assainissement collectif.

Conformément au règlement, la zone AUa est urbanisée dans le cadre d'une opération d'aménagement ou de construction compatible avec un aménagement cohérent de la zone et conforme aux orientations d'aménagement.

Les équipements d'infrastructure et réseaux nécessaires doivent être réalisés dans le cadre des opérations d'aménagement ou de construction.



-  zone AUa
-  Voie de deserte à créer
-  Liaison piétonne